

MAIRIE - INFOS

La lettre d'information municipale : 2026/27

Saint Bonnet de Bellac, le 21 octobre 2026

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Ce mairie-infos, bulletin municipal d'information sur la vie municipale, intervient un peu tardivement ; toutefois vous pouvez constater, à sa lecture, que le nouveau conseil municipal n'a pas perdu son temps depuis son élection avec les nombreuses délibérations qu'il a été amené à prendre.

Les élections municipales ont entrainé un changement de gouvernance au niveau de la communauté de communes, aussi, le nouvel exécutif étudie la possibilité de revenir à la collecte en porte à porte des ordures ménagères.

Autre changement, décidé par le SYDED, celui-ci concerne le dépôt en déchetterie des déchets verts qui ne seront plus acceptés à compter du 1er janvier 2027 (voir page 11).

Alors que l'automne vient, enfin, d'arriver nous constatons que cet été caniculaire a impacté notre vie sociale comme il a impacté la nature et l'agriculture, notamment les cours d'eau.

C'est pourquoi l'arrêté préfectoral restreignant la consommation d'eau n'est pas encore levé. Par ailleurs, le niveau d'étiage de la Gartempe est particulièrement bas et c'est la Gartempe qui alimente le réseau d'adduction d'eau ; les consignes d'économie de l'eau du robinet sont donc encore tout à fait pertinentes.

En effet, outre notre activité personnelle réduite par les fortes chaleurs, l'activité associative s'est rétractée avec, notamment, la suppression du concours de pêche au Pont St Martin ainsi que la fête de la batteuse. Néanmoins, l'automne étant arrivé, prenez vos agendas pour noter le concours de Belote de l'APPMA La Fraternelle le dimanche 15 novembre à 14h et le marché de Noel au profit de la coopérative scolaire qui aura lieu le vendredi 18 décembre à partir de 16h30, à la salle polyvalente.

Cet automne est marqué, aussi, par les problèmes économiques que nous rencontrons avec le renchérissement du prix du pétrole qui pèse sur tous les acteurs économiques, sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les finances des collectivités locales.

Malheureusement, les errements et la versatilité de Trump qui fait la guerre en Iran…sans la faire vraiment, ainsi que la folie meurtrière de Poutine en Ukraine sont responsables de cette situation, qui risque de perdurer.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 octobre, un système d'alerte municipal va être mis en place, une communication spécifique vous sera transmise prochainement.

Alors que mon éditorial était terminé…l'actualité nous rattrape, nous venons de vivre un week-end d'horreur pendant lequel la barbarie, la bêtise, la cupidité, le dévoiement politique ont été à « l'honneur » (voir page 14).

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean-Claude Boulle

Travaux du Conseil municipal du 11 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2025 : adopté à l'unanimité sans observation

Examen et vote du Compte Financier Unique : adopté à l'unanimité

- résultat de clôture de la section de fonctionnement : excédent cumulé de 298 923,57 €
- résultat de clôture de la section d'investissement : excédent cumulé de 8 847,20 €
  Soit un résultat global définitif excédentaire de 307 770,77 €

Affectation des résultats :
98 923,57 € affecté en besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068) et 200 000,00 € en excédent de fonctionnement à reporter au crédit du compte 002. Adopté à l'unanimité

Vote des subventions 2026 pour un montant de 5 140 €
Adopté à l'unanimité sauf Mme CHAPPET présidente de l'association, qui ne prend pas part au vote concernant la subvention aux Fougères d'Or.

Acquisition immeuble :
Monsieur le maire propose l'acquisition d'un immeuble situé au 1 rue des Tilleuls à Saint-Bonnet-de-Bellac, cadastré section A n° 43 d'une superficie de 1a95ca appartenant à Monsieur Nicolas MABIRE et Madame Ophélie PRISER pour un montant de 21 000 euros.
Adopté à l'unanimité

Informations diverses

- Logement porte de droite au-dessus de la salle polyvalente : installation de la famille COUSSANTIER/LOMBARD depuis le 16 janvier 2026

- Joël DECHATRE : suite à la démolition du transformateur, vérifier si l'emplacement retenu est bien du domaine public communal.

- Martine CHAPUT : M. PAILLER de « la Daugerie » l'informe que la route se dégrade

- Béatrice JAUSSOIN ; les nouveaux poteaux d'éclairage public sont installés très près de la route

- Projet agrivoltaïque « la Graule » société NEOEN : permis de construire accordé avec la condition d'installation d'un exploitant

- Projet agrivoltaïque « Chez Guineau » société BAYWARE : l'enquête publique a débuté le 09 mars 2026

- Permanences au bureau de vote : à déterminer

- Installation du conseil municipal : jeudi 19 mars 2026 à 20 h

Cérémonie commémorative

du 19 mars 2026



Travaux du Conseil municipal du 20 mars 2026

ORDRE DU JOUR :

Installation du conseil municipal : élection du maire – M. BOULLE Jean-Claude - adopté à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints : création de trois postes d'adjoints – adopté à l'unanimité

Elections des adjoints :
1ère adjointe : Bénédicte PEYRET MOREAU, 2ème adjoint : Alain NORMAND, 3ème adjointe : Ginette CHAPPET

Le maire donne lecture de la charte de l'élu

Indemnités de fonction des élus :
- Indemnité de fonction des adjoints est égale à 7,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- Celle des conseillers municipaux délégués est fixé à 3,71 % du même indice. Adopté à l'unanimité.

Délégation d'attribution du conseil municipal au le maire : afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, le conseil municipal délègue au maire certaines attributions. Adopté à l'unanimité

Désignation des représentants dans les divers organismes :
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SIDEP « La Gartempe »
Titulaires : Monsieur Joël DECHATRE – Monsieur Jean-Luc DUCHÉ
Suppléants : Monsieur Joël LABROUSSE – Madame Béatrice JAUSSOIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DE LA VOIRIE DES CANTONS DE BELLAC ET DE MÉZIERES SUR ISSOIRE – SYGESBEM
Titulaires : Monsieur Alain NORMAND – Monsieur Joël LABROUSSE
Suppléants : Monsieur Joël DECHATRE – Monsieur Jean-Luc DUCHÉ

BELLAC MÉZIERES, PERSONNES AGÉES, HANDICAPÉES – BMPAH
Titulaire : Madame Martine CHAPUT
Suppléante : Madame Ginette CHAPPET
Représentante du 3ème âge : Madame Bénédicte PEYRET MOREAU

CORRESPONDANT DÉFENSE
Madame Bénédicte PEYRET MOREAU

CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE
Madame Martine CHAPUT

CONSEIL D'ÉCOLE
Titulaire : Madame Bénédicte PEYRET MOREAU
Suppléante : Madame Jocelyne PORTOLAN

SMABGA (Syndicat d'Aménagement des Berges de la Gartempe) :
La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) ayant été transférée à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche, le Conseil municipal désigne Alain NORMAND (titulaire) et Béatrice JAUSSOIN (suppléante) pour être les représentants de la communauté de communes au SMABGA au titre de la commune de Saint-Bonnet-de-Bellac.

SYDED (Syndicat Départemental d'Elimination des Déchets) : Référent « Déchets et économie circulaire »
Madame Jocelyne PORTOLAN

Election des représentants au secteur territorial ENERGIES SEHV
Madame Jocelyne PORTOLAN

Commission d'Appel d'offres (CAO)
Sont ainsi proclamés élus comme membres de la CAO :

Titulaires	Suppléants
M. Alain NORMAND	M. Jean-Luc DUCHÉ
M. Joël DECHATRE	Mme Martine CHAPUT
Mme Bénédicte PEYRET MOREAU	Mme Béatrice JAUSSOIN

Informations

Designation de conseillers délégués:

- Joël DECHATRE :
  - Animation de la vie communale.
  - Relations avec les associations et suivi de la vie associative, travaux en lien avec ces activités.
- Joceline PORTOLAN :
  - Environnement et propreté – voirie

Désignation des élus communautaires :
- Titulaire : Jean-Claude BOULLE
- Suppléante : Bénédicte PEYRET MOREAU
-

Travaux du Conseil municipal du 30 avril 2026

ORDRE DU JOUR :

Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales 2026 :
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 38,33 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 66,36 %
- Taxe d'habitation résidence secondaire (TH) : 15,64 %

Adopté à l'unanimité

Approbation du budget principal 2026 : A l'unanimité Le Conseil Municipal, vote le budget principal de l'année 2026 :

- La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 710 043,00 €
- La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 227 621,00 €

Prêt à taux bon bonifié :
Autorisation de souscription d'un prêt bonifié par le Département auprès de la Caisse d'Epargne (6 000 € à 1,95 %) – Adopté à l'unanimité

Participation aux frais de séjours des enfants domiciliés sur la commune :
- Séjours linguistiques : 45 €/enfant (1 séjour au collège et 1 séjour au lycée)
- Séjours en Centre de vacances agréé : 3,60 €/jour
  Adopté à l'unanimité

Démolition et reconstruction du mur de l'école – Rue des Cerisiers : le coût de cette opération est estimé à 13 989,97 € HT et de 700 € HT pour « Aléas » soit : 14 689,97 € HT.
Monsieur le maire demande à l'assemblée de délibérer sur le plan de financement suivant :
- Solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR au meilleur taux ;
- Solliciter du Conseil Départemental de la Haute-Vienne une subvention au meilleur taux ;
- Autofinancement sur les fonds propres de la commune pour le reste à charge.
  Adopté à l'unanimité

SYGESBEM : modification des statuts
Adhésion de la commune de SAINT-SORTIN-LA-MARCHE – Adopté à l'unanimité

Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche : désignation d'un membre au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

- Monsieur Jean-Claude BOULLE. Adopté à l'unanimité

Déclassement du domaine public d'airages
Demande de Mme Sandrine EPIS propriétaire au 1 la Nigonnerie qui souhaite acquérir des airages d'une superficie d'environ 170 à 200 m2 se trouvant devant sa propriété
Considérant que ces airages appartiennent au domaine public de la commune, il convient de les déclassifier. Elle fera l'objet d'une division parcellaire effectuée par un géomètre-expert. Adopté à l'unanimité

Vente d'airages – La Nigonnerie
Mme Sandrine EPIS propriétaire au 1 la Nigonnerie souhaite acquérir des airages d'une superficie d'environ 170 à 200 m2 se trouvant devant sa propriété pour un montant de 300 €.
Adopté à l'unanimité

Modification du temps de travail d'un emploi
M. le maire propose de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif de 24h hebdomadaires à 28h hebdomadaires à compter du 1er août 2026. Adopté à l'unanimité

Fêtes et cérémonies – Les dépenses sont imputés au compte « 6232 – Fêtes et Cérémonies »
Monsieur le maire précise qu'au regard de la comptabilité publique le comptable est en droit d'exiger de l'ordonnateur la production de tous les justificatifs nécessaires à l'application des opérations au compte 6232 « fêtes et cérémonies ». Adopté à l'unanimité

Renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.
Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 noms au minimum dans laquelle la direction des impôts choisira 12 personnes. Adopté à l'unanimité.

Informations

- La Brasserie SLOAN (anciennement restaurant l'Etape) est ouverte depuis le 23 avril 2026.
- Chapelle du Pont St Martin : elle est raccordée au réseau électrique
- Stade : réfléchir à un système d'éclairage lors d'interventions des secours
- Course Cycliste : M. le maire rappelle que le Tour du Haut Limousin Féminin by Massy Sotec – Trophée BayWa r.e. se déroulera le lundi 25 mai 2026
- Cérémonie du vendredi 8 mai 2026 : rendez-vous à 11h30 au Monument aux morts
- M. LEBLOIS Président du Conseil Départemental 87 : félicite le maire pour son élection ainsi que les membres du conseil municipal

Cérémonie du

8 mai 2026



Travaux du Conseil municipal du 5 juin 2026

ORDRE DU JOUR :
Etablissement du tableau des électeurs sénatoriaux et désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants :
Délégué titulaire au nombre de 1 : Monsieur Jean-Claude BOULLE (9 voix)
Délégués suppléants au nombre de 3 : Madame Ginette CHAPPET (9 voix) – Madame Bénédice PEYRET MOREAU (9 voix) – Monsieur Joël DECHATRE (9 voix)

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage auprès du SYGESBEM – Programme voirie
Adopté à l'unanimité

Demande d'acquisition d'un bien de section « La Petite Parlière » : Monsieur Win BROUWER souhaite acquérir la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 1198 de la section C d'une superficie de 4 070 m² (parcelle inexploitée), sise au lieudit « La Petite Parlière » appartenant à la section de la Parlière, permettant de relier sa propriété cadastrée sous les n° 1187, 1189, 1190 et 1274 de la même section C.
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-006 du 20 mars 2026 – Désignation de délégués : modification
Monsieur le Préfet, dans le cadre de sa mission de contrôle de légalité demande d'annuler la désignation des représentants au :
- Syndicat mixte de Distribution d'Eau Potable (SIDEP) « la Gartempe »
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses affluents (SMABGA)

Incombant exclusivement au conseil communautaire.
Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2026-008 du 20 mars 2026 – Délégation d'attributions du conseil municipal au Maire : modification
Monsieur le Préfet, dans le cadre de sa mission de contrôle de légalité demande au conseil municipal de déterminer les limites ou conditions de la délégation qu'il a donné au maire concernant les actes 21 et 26. Décide de supprimer les délégations d'attribution 21 et 26. Adopté à l'unanimité

Projet d'extension du Parc d'Activités de la Croisière : concertation préalable à l'extension du parc d'activités de la Croisière – Adopté 8 voix Pour – 1 abstention

Prix du repas – cantine scolaire : à compter du 1er septembre 2026 :
- 3,40 € pour les élèves ;
- 4,65 € pour les fonctionnaires de l'Education Nationale intervenant sur la commune et les personnes travaillant dans le cadre d'assistants d'éducation ou de stagiaires aux écoles ou autres.

Adopté 6 voix Pour – 3 voix Contre

Informations

- Fougères d'Or: organisation d'un repas au restaurant "La Voulzie" à LATHUS le mercredi 17 juin 2026 - 31 personnes

- Construction d'un poste source en 2032 sur la commune de Blanzac pour accueillir les projets agrivoltaïques et éoliens.

- Acquisition immeuble "1 rue des Tilleuls": signature de la vente a eu lieu le 28 mai 2026

Cérémonie du

14 juillet 2026



HOPITAL INTERCOMMUNAL DU HAUT LIMOUSIN

Bellac Le Dorat Magnac-Laval

La Commission Des Usagers (CDU) : ses représentants et ses missions



Annick ALLARD



Marc GERMANNAUD



Gilles GIRAUD



Nicole RANGER

- S'assurer du respect de vos droits.
- Contribuer à l'amélioration de la qualité de votre accueil et de votre prise en charge.
- Faciliter vos démarches et celles de vos proches
- Veiller à ce que vous et vos proches puissiez exprimer vos remarques auprès des responsables de l'établissement.
- Vous informer sur les voies de recours et de conciliation dont vous disposez.
- Faire des propositions à la direction de l'établissement pour améliorer l'accueil et la prise en charge des patients.

La CDU examine au moins une fois par trimestre et chaque fois que nécessaire les réclamations adressées à l'établissement.

Attention, les représentants des usagers de la CDU ne peuvent pas répondre aux réclamations et remarques des résidents et familles des services d'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et du SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). Concernant ces demandes, il convient de contacter les représentants des familles élus au Conseil de la Vie Sociale par l'intermédiaire du secrétariat de la Direction au 05-55-47-20-13.

Contacts : cdu@hihl.fr ou 06-80-71-98-58

Date de création : 2022 Date de révision : 02/12/2025
Autorité responsable de l'édition : DG Vs

HIHL-IPNS-D G25-0111

Vous (ou un de vos proches) êtes hospitalisé dans l'un des services suivants :

Médecine

Soins Médicaux de Réadaptation (SMR)

Unité de Soins Longue Durée (USLD)

Unité d'Hébergement Renforcée (UHR)

Vous avez une question ou vous rencontrez une difficulté ?

Les représentants des Usagers sont à votre écoute.

Pour en savoir plus...

Travaux du muret de la cour de l'école







France services de Bellac :

1 rue Thiers 87300 BELLAC
05.18.04.00.30
bellac@france-services.gouv.fr

Horaires :

Lundi, Mardi et Jeudi : 9h -12h / 14h – 17h
Mercredi et Vendredi : 9h – 12h
Samedi fermé





Avec le retour du froid, chaudières, poêles et cheminées reprennent du service. C'est aussi la période où les intoxications au monoxyde de carbone sont les plus fréquentes. Les signes doivent alerter, surtout lorsqu'ils touchent plusieurs personnes du même logement : maux de tête, nausées, vertiges, fatigue inhabituelle. Les bons réflexes : un professionnel pour l'entretien et le ramonage, des aérations toujours dégagées, un chauffage d'appoint utilisé quelques heures seulement et jamais en continu. En cas de doute : aérez, arrêtez si possible les appareils, sortez du logement et appelez le 18, le 15 ou le 112 (114 par SMS pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Pour en savoir plus (symptômes, obligations d'entretien, rôle du locataire et du propriétaire, BD et quiz) : https://portail-habitat.fr/monoxyde-carbone

Information des habitants · Prévention des arnaques

Faux agents, faux messages

Des escrocs se présentent chez vous ou vous écrivent au nom d'un service public, parfois de la mairie, pour entrer, vendre ou se faire payer.



LA MAIRIE NE MANDATE JAMAIS DE DÉMARCHEUR

LES SIGNAUX D'ALERTE

- Un vendeur « envoyé par la mairie »
- Une urgence, une « obligation »
- Un paiement demandé sur place
- Un lien pour payer, reçu par SMS

LES BONS RÉFLEXES

1. **Parlez** à travers la porte fermée
2. **Vérifiez** au numéro de votre facture
3. **Refusez** tout paiement à la porte
4. **Ignorez** les liens reçus par message

LES FAUX AGENTS LES PLUS FRÉQUENTS

Eau
« Contrôle obligatoire de l'eau »
- **Jamais de paiement demandé à votre domicile**

Fibre
« La fibre devient obligatoire »
- **Jamais d'obligation : vous choisissez votre opérateur**

Électricité, gaz
« Votre compteur est à changer »
- **Enedis ne vend rien et n'encaisse rien chez vous**

Ramoneur
« Mandaté par la mairie »
- **Vous choisissez librement votre professionnel**

Calendriers
« Les pompiers, pour le calendrier »
- **Jamais d'insistance, jamais de demande pour entrer**

SMS, e-mail
« Facture impayée : cliquez ici »
- **Jamais vos coordonnées bancaires par SMS ou e-mail**

NUMÉROS UTILES	17	0 805 805 817	33700	17cyber.gouv.fr
	Police, gendarmerie	Info Escroqueries, gratuit	SMS frauduleux	Arnaque en ligne, 24 h/24

Toute la fiche, la BD et le quiz : portail-habitat.fr/faux-agents

Scannez le code avec l'appareil photo de votre téléphone.

Une information gratuite de Portail-Habitat.fr, libre de diffusion. Mise à jour : septembre 2026.

À l'écoute du vent et de la biodiversité

Comme prévu dans la ZA ENR (Zone d'Aménagement des Energies Renouvelables) approuvé par le conseil municipal du 11 décembre 2023, le projet d'extension du parc éolien suit son cours.

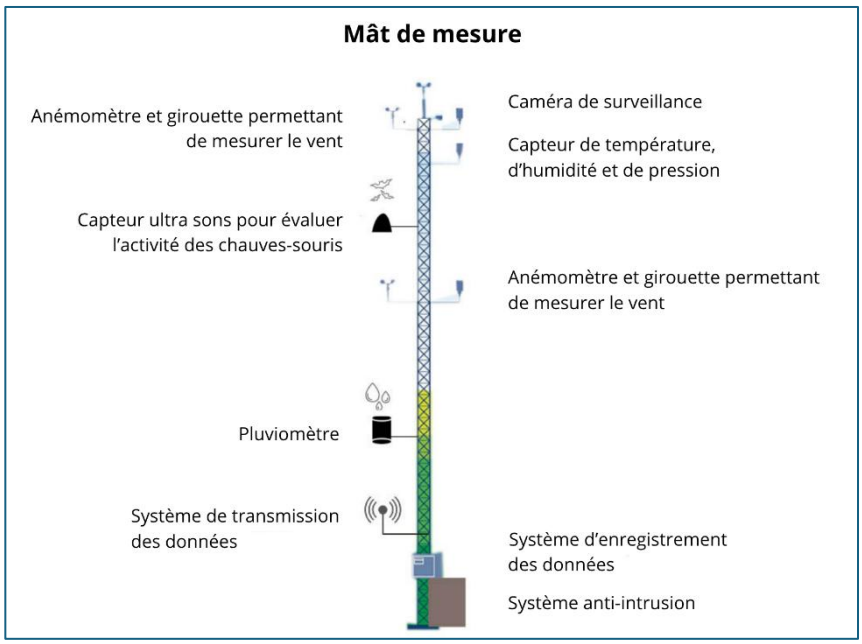
BayWa r.e., qui exploite le parc éolien des Landes situé à Saint-Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop, prévoit d'installer un mât de mesure au sud de la commune en janvier 2027 pour mieux connaître le potentiel éolien et observer la biodiversité.

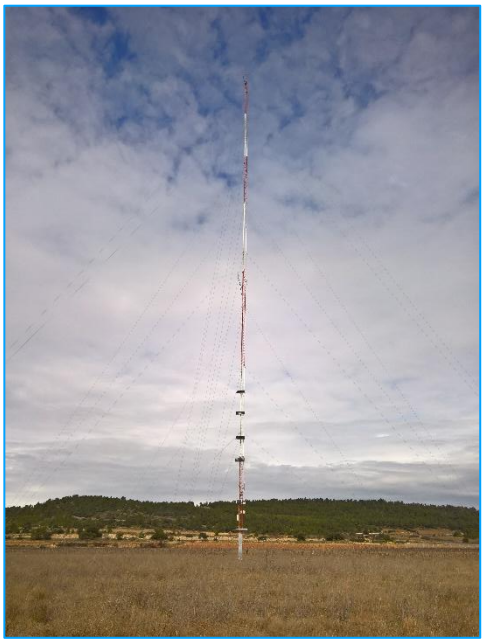
Ce mât, d'une hauteur de 100m, permettra d'étudier plus précisément le vent et d'enregistrer l'activité des chauves-souris* sur les quatre saisons avant d'être désinstallé au bout d'un an.

Durant la même période, des inventaires écologiques (faune, flore, habitats naturels) seront menés sur le terrain.

L'ensemble de ces données permettra de savoir si une extension du parc éolien des Landes peut être envisagée.

*Pourquoi les chauves-souris ? Car en France, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées**.** Elles constituent donc un enjeu règlementaire et écologique important dans le cadre d'un projet éolien.





Tour du Haut Limousin Féminin by Massy Sotec – Trophée Baywa.re

Le tour du haut limousin féminin, ex Baywa.re classique féminine, s'est couru le 25 mai dernier.
120 coureuses professionnelles étaient au départ, de toutes nationalités dont une équipe chinoise.
La gagnante, Océane MAHE, espoir du cyclisme féminin français avait terminée 3ème à St Bonnet en 2023 et avait remporté la même année le championnat de France espoirs.
Océane s'est illustrée dans le tour de France féminin 2026 en animant une échappée de plus de 100km lors de la 1ère étape dans les Alpes.







SYDED HAUTE-VIENNE
tous écocitoyens !
Territoire ENGAGÉ



DOSSIER DE PRESSE

5 octobre 2026

TONTES, FEUILLES, FRUITS : EN 2027 FIN DES APPORTS GRATUITS EN DÉCHÈTERIE.

Au 1er janvier 2027, le SYDED fera évoluer de manière significative la gestion des végétaux dans l'ensemble des déchèteries du territoire. Face au coût environnemental, logistique et financier du traitement centralisé de milliers de tonnes de végétaux chaque année, les tontes de jardin, les feuilles et les fruits ne seront plus acceptés gratuitement.

Arrêt des tontes, feuilles et fruits en déchèterie

En 2025, **10 320 tonnes de végétaux** ont été déposés dans les déchèteries du SYDED, soit près d'un quart du total des apports. Malgré une baisse par rapport à 2024, ils représentent un des tonnages les plus importants que l'on retrouve en déchèterie, dont la gestion a des conséquences autant économiques qu'environnementales.

La gestion à domicile de ces ressources est simple. **La récente baisse des végétaux tend à montrer que ces gestes remportent peu à peu la faveur des usagers.** Cependant, plus que jamais, le SYDED souhaite sensibiliser sur l'importance de leur **valorisation à domicile**, sans négliger sa mission d'accompagnement des populations dans l'adoption de ces gestes vertueux.

LES NOUVELLES CONSIGNES

SONT ACCEPTÉS SELON LES QUOTAS HABITUELS
(10 passages/an, dans la limite de 5 m³ par foyer) :

- Branchages et branches (< Ø 12 cm)
- Arbustes
- Restes de tailles de haies
- Adventices et plantes arrachées

SONT REFUSÉS ET À VALORISER CHEZ SOI :

- Tontes de pelouse
- Feuilles mortes
- Fruits tombés ou abîmés
- Bogues de châtaignes
- Mélanges, apports mixtes comprenant des matières interdites (par exemple : tontes + branches...)

UN DÉPÔT PAYANT POSSIBLE

Le dépôt des tontes, feuilles et fruits restera possible en déchèterie avec une facturation au m³ déposé (prix déterminé en novembre prochain).

Nov habitat 87 avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat



VOTRE LOGEMENT N'EST PAS OU PLUS ADAPTÉ À VOTRE ÂGE OU À VOTRE HANDICAP ?



Adaptation de l'habitat, amélioration des performances énergétiques, contactez les équipes du service public Nov'habitat 87, votre antenne locale du réseau France Rénov' portée par le Département de la Haute-Vienne

Des conseils neutres et gratuits pour améliorer votre logement en toute confiance.

CONSEILS TECHNIQUES I AIDES FINANCIÈRES I ORIENTATION

05 55 14 88 42 - www.novhabitat87.fr

Un service du : département Haute-Vienne

Dispositif cofinancé par : République Française, Agence nationale de l'habitat, Région Nouvelle-Aquitaine, SEHV, bshv, ELAN, POL, Le Noblat

Nov habitat 87 avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover mon habitat



VOTRE LOGEMENT EST MAL ISOLÉ, DÉGRADÉ ?



Amélioration des performances énergétiques, adaptation de l'habitat, contactez les équipes du service public Nov'habitat 87, votre antenne locale du réseau France Rénov' portée par le Département de la Haute-Vienne

Des conseils neutres et gratuits pour améliorer votre logement en toute confiance.

CONSEILS TECHNIQUES I AIDES FINANCIÈRES I ORIENTATION

05 55 14 88 42 - www.novhabitat87.fr

Un service du : département Haute-Vienne

Dispositif cofinancé par : République Française, Agence nationale de l'habitat, Région Nouvelle-Aquitaine, SEHV, bshv, ELAN, POL, Le Noblat

Travaux du Conseil municipal du 14 octobre 2026

ORDRE DU JOUR :

Présentation d'un projet agrivoltaïque : M. le maire a invité la société ABO Energy a présenté son projet de création d'un parc agrivoltaïque « à cheval » sur les communes de Val d'Issoire, St Martial sur Isop et St Bonnet au lieudit La Pierre Levée (15ha sur St Bonnet).

Travaux de voirie 2027 : il s'agit de la réfection des trottoirs bordant la RN 147 de l'entrée du bourg jusqu'à la rue des Tilleuls. Le coût estimé ressort à 42 000 € TTC en ayant pris en compte une éventuelle augmentation des prix du bitume. Une subvention de 50% du hors taxe (35 000€) est demandée au Département.

Décision modificative au budget : il convient de modifier l'article 6817 en augmentant la provision de 8,05 €.

Vente d'un bien de section : après consultation des habitants du hameau de la Petite Parlière, le conseil a accepté de vendre la parcelle du bien de section C n°1198 d'une superficie de 4070m2 au prix de 1 000 € à M. Win Brouwer habitant du village.

Mise en place d'un système d'alerte de la population : M. le maire rappelle qu'il a déjà évoqué ce sujet en conseil, ce système permet d'envoyer un message d'alerte en cas de crise, catastrophe, alerte rouge…à toute la population répertoriée dont les coordonnées téléphoniques sont intégrées dans un Data Center. Il peut y être adjoint un système d'information concernant la vie municipale par envoi de SMS (*par exemple : marché de noël le vendredi 18 décembre…*). L'abonnement annuel coûte 600 € HT.

Demande de subvention de la croix rouge du haut limousin : une subvention sera inscrite au budget 2027.

Rapport de la chambre régionale des comptes : il s'agit d'un rapport d'observations concernant le système de collecte des déchets recyclables et ordures ménagères en Nouvelle Aquitaine, le maire en présente quelques éléments significatifs et indique que le rapport est à disposition des conseillers municipaux.

Informations :

- Le maire indique au conseil municipal, qu'il a par arrêté du 8 octobre, publié un Plan Communal de Sauvegarde comme la loi le prescrit. Il indique les grandes lignes dudit plan qui permet de mettre en œuvre les moyens nécessaires humains, matériels, locaux en cas de crise ou de catastrophe sur la commune.
  Le plan est à disposition des élus mais aussi de la population, consultable en mairie.

- Rafraichissement des bâtiments scolaires : le maire a répondu à une offre d'EDF qui a décidé de subventionner l'achat de rafraichisseurs dans les écoles (ventilateurs, climatiseurs, brumisateurs). Le maire a donc commandé l'installation de 9 ventilateurs de plafond répartis dans les différents locaux de l'école (salles de classe, garderie, cantine) pour un coût de 2 576 €. Par ailleurs, des films réfléchissants seront installés sur toutes les vitres des fenêtres de l'école.

- Rapport d'activités 2025 de la CCHLeM : le maire donne connaissance de ce rapport et indique qu'il est à disposition des élus.

- Distributeur de pizzas : une société propose d'installer un distributeur de pizzas dans la commune, le conseil considère que ce projet ne sera pas rentable et dit non à cette installation.

- Borne de recharge électrique : une société propose à la commune d'y installer une borne de recharge pour les véhicules électrique d'une puissance de 36Kw. Cette puissance étant jugée insuffisante, une heure de recharge permet de rouler entre 70 et 150 km supplémentaires, le conseil rejette cette proposition. Par ailleurs, la communauté faisant partie des collectivités sélectionnées pour favoriser le développement de l'utilisation de l'énergie électrique, la question de l'implantation de bornes sur son territoire va être à l'étude.

- Rentrée scolaire : après avoir compté 34 élèves à la rentrée de septembre, l'effectif est tombé à 29 mais une nouvelle inscription portera à 30 élèves ledit effectif début novembre, 17 écoliers sont de St Bonnet, les 13 autres proviennent de St Sornin, St Martial, Bellac, St Barbant et Mézières.



- Pétition en faveur de la création d'une école vétérinaire à Limoges : le maire indique qu'il a reçu du sénateur Redon-Sarrasy un lien pour signer ladite pétition, ce qu'il a fait. Ce lien sera envoyé à tous les membres du conseil qui signeront cette pétition s'ils le souhaitent.

- Permis de construire du parc agrivoltaïque de Chez Guinot : le Préfet a signé le permis de construire le 19 juin 2026.

  Béatrice JAUSSOIN informe le conseil qu'elle a participé à une réunion du SMAGBA, un risque de pénurie d'eau existe déjà sur la Gartempe.
  Martine CHAPUT demande s'il est possible de ne plus tailler les tilleuls à blanc : la réponse est non car cela risquerait de les fragiliser.

La barbarie a un visage





Rassemblement devant la mairie de St Bonnet le lundi 19 octobre en solidarité avec les villes de France sinistrées.

Ce samedi 17 octobre, alors que des manifestations pacifiques avaient été organisées pour se dérouler dans le calme, folie et barbarie se déchainèrent dans les principales villes de France, mobiliers urbains détruits, bâtiments publics attaqués, magasins saccagés et pillés.

La mairie de Limoges incendiée ! Un monument historique classé, fierté des limougeauds et du limousin.

Il faut nommer les vandales, les ultras gauchistes spécialisés dans l'attaque des biens publics, spécialistes du chaos dans les manifestations, les jeunes désœuvrés et voyous venus des banlieues, et ceux qui profitent de l'opportunité pour voler, voire piller également.

Dès lundi matin, en mon nom personnel et en celui du conseil municipal, j'ai adressé un message de sympathie et de solidarité à Guillaume GUERIN, maire de Limoges.

Ipns, responsable de la publication JC Boulle